

La gazette des Capellorémeyens Janvier - Février 2022

www.lachapellesaintremy.fr

Fermetures mairie et agence postale : Le samedi 29 janvier, le samedi 12 février et le samedi 26 février. Le jeudi 17 et le vendredi 18 février. Merci pour votre compréhension.

Permanences déchets verts : Les permanences déchets verts reprennent dès le samedi 5 février de 10h à 12h sur la plateforme derrière le stade. Les déchets verts et uniquement les déchets verts (tonte, déchets de taille, herbe, fleurs abîmées, petit bois...) pourront être déposés sur la plateforme lors des permanences. L'accès se fera par la rue des cyclamens, la Meaulerie... chemin plus carrossable que celui dans le bois derrière le stade. Nous rappelons que ce service est réservé aux habitants de La Chapelle Saint Rémy, que le volume déposé soit raisonnable (nous contacter en cas de doute) et qu'il s'agit uniquement de déchets verts. Les déchets déposés seront valorisés, le bois de taille sera broyé, les déchets verts compostés... Alors nous vous attendons samedi dès 10h.



Les dates : Le samedi 5 février, le samedi 19 février, le samedi 5 mars.

Une Naissance, un arbre : Notre commune s'est engagée, comme nous l'avons écrit sur notre profession de foi à planter des arbres dans le souci de rétablir de la biodiversité, pour l'eau, pour le stockage de carbone... L'arbre est essentiel à notre vie... C'est donc tout naturellement que nous avons souhaité l'associer aux naissances de notre village dès cette année (2022) pour les 13 naissances de 2020, puis en 2023 et 2024.



Elections présidentielles : Le scrutin se déroulera les dimanches 10 et 24 avril à la salle des fêtes.

CMJ (conseil municipal jeunes) : Le conseil municipal jeunes a été élu le vendredi 21 janvier, le scrutin s'est déroulé à la sortie des classes avec les CE2, CM1, CM2 et 6èmes. La session d'installation est fixée au mercredi 23 février à 14h00.



Portage de repas à domicile : Le conseil municipal a démarré un service de portage de repas à domicile. Ces repas sont préparés à la cantine par le cuisinier de notre prestataire « Bretagne Saveurs ». Nous proposerons deux prestations : 1 repas midi (Entrée, plat, fromage et dessert) pour 5€ et la possibilité de prendre le repas du soir (potage, fromage et dessert) pour un supplément de 2€. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous êtes intéressés.

Concours des maisons décorées : Cette année, comme certains habitants nous l'avaient évoqué, nous avons mis en place un concours des maisons décorées pour Noël. Ce sont donc 8 candidats qui se sont inscrits pour cette première édition, le jury s'est déplacé le mardi 21 décembre pour en prendre plein les yeux...

1er prix : Mr Collin et Mme Pillet

2ème prix : Mr et Mme Chœur

3ème prix : Mr et Mme Le Caignard

Prix d'encouragement : Mr et Mme Edon, Mr et Mme Lebert, Mr et Mme Mauger/Désile, Mr et Mme Alinat

Prix spécial : Accueil périscolaire et cantine.



Cantine : La galette des rois.

Jeudi 20 janvier, les enfants se sont régalés autour de la traditionnelle galette des rois fournie par notre boulangerie, Mr et Mme Brault.





SAMEDI 26 FÉVRIER
LA CHAPELLE SAINT RÉMY
AGIR ENSEMBLE
POUR GABIN

PAËLLA + TARTELETTE

À EMPORTER

16€

**4 repas
 achetés =
 1 bouteille de
 vin offerte**

Réservation avant le 16 février
 Règlement par chèque ou espèce

A venir récupérer le 26 février à la cuisine de la salle des fêtes
 de La Chapelle Saint Rémy de 17h00 à 19h00

Pour nous contacter : syndromechristianson.aepg@orange.fr
 ou par téléphone au 06.75.95.72.46 / 06.11.39.43.00

Journée défense citoyenneté :

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Il reçoit ensuite une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription aux examens avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).